

14932 - OFFRE TAKARA 35^{ème} ANNIVERSAIRE

Comment bénéficier de cette offre ?

Offre n°1/2010 - Autoradio
TAKARA / Bouygues Telecom

Pour l'achat, entre le 15/05/2010 et le 15/09/2010 dans une enseigne participante, d'un pack 35^{ème} anniversaire Takara composé d'un CDB1255 et d'un téléphone mobile au prix de 1€, sous réserve de la souscription d'un abonnement Bouygues telecom Classic 2h avec un engagement minimum de 12 mois facturé 28.90€ par mois, ou d'un abonnement Bouygues telecom Classic 2h avec un engagement minimum de 24 mois facturé 24.90€ par mois ; TAKARA vous permet d'obtenir chaque mois, pendant 1 an, le remboursement de votre abonnement selon les modalités et aux conditions exposées ci-dessous :

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

1°) INSCRIPTION A L'OFFRE :

Pour être éligible à l'offre, dans un premier temps, vous devez vous inscrire.

① Connectez-vous sur le site internet www.promo-takara.fr

- rendez-vous sur la page dédiée à l'offre n°1/2010
- enregistrez votre demande de remboursement
- imprimez le formulaire de participation qui s'affiche en fin de saisie (Ce formulaire générera votre code personnalisé qui vous suivra tout au long de cette opération)

② Joignez au formulaire de participation (préalablement imprimé) :

- La copie de la facture d'achat de votre Autoradio Takara effectué entre le 15/05/10 et le 15/09/10, en entourant la date d'achat et la référence de votre AutoradioTakara (aucun bon de commande ou bon de livraison ne seront acceptés)
- L'original du code barres à 13 chiffres de votre Autoradio Takara acheté (La zone à découper est précisée sur l'emballage, cette zone contient un code à barre commençant par « 326477 et le numéro de série de l'appareil)
- La copie de votre contrat d'abonnement Bouygues Telecom Classic 2h à 28.90€
- La copie de votre première facture d'abonnement Bouygues Telecom Classic 2h à 28.90€
- Un RIB émanant du territoire français (remboursement uniquement par virement bancaire).

③ Renvoyez le tout sous pli suffisamment affranchi et de préférence en recommandé avec AR, à votre charge, dans les 15 jours calendaires suivant la date indiquée sur votre première facture mensuelle de votre abonnement Bouygues Telecom Classic 2h à 28.90€ (cachet de la poste faisant foi) à :

**TAKARA 35^{ème} Anniversaire
Custom Promo n° 14932
13102 Rousset CEDEX**

 **2°) CHAQUE MOIS :**

① Connectez-vous sur le site internet www.promo-takara.fr

- rendez-vous sur la page dédiée à l'offre
- remplissez puis imprimez le formulaire mensuel (avec votre code personnalisé créé lors de votre inscription)

② Joignez avec ce formulaire mensuel (préalablement imprimé) :

- La copie de votre facture d'abonnement Bouygues Telecom Classic 2h à 28.90€
- Un RIB émanant du territoire français (remboursement uniquement par virement bancaire).

③ Renvoyez le tout sous pli suffisamment affranchi et de préférence en recommandé avec AR, à votre charge, dans les 15 jours calendaires suivant la date figurant sur votre facture (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**TAKARA 35^{ème} Anniversaire
Custom Promo n° 14932
13102 Rousset CEDEX**

Attention Si une de vos demandes de remboursements mensuelles est non-conforme quelque soit le motif, alors cette demande de remboursement ainsi que les suivantes ne seront pas acceptées et vous ne serez plus éligible à la présente offre.

Vous recevrez votre remboursement dans un délai de 8 semaines environ à compter de la réception de votre courrier conforme.

Grâce à vos codes d'accès au site www.promo-takara.fr, vous pourrez suivre l'état de traitement de votre demande.

Les frais d'affranchissement des inscriptions et des demandes mensuelles de remboursement de l'abonnement ne sont pas remboursés..

Toute demande incomplète, illisible, frauduleuse, insuffisamment affranchie ou portant sur une référence non éligible à la présente offre, sera considérée comme nulle.

Dans la mesure où un paiement à Bouygues télécom ne serait pas effectué ou en cas de retard de paiement d'une des factures de Bouygues télécom, vos demandes de remboursement ne seront pas acceptées et vous ne serez plus éligible à la présente offre..

Cette offre n'est pas cumulable avec d'autres promotions en cours et est réservée aux particuliers.

Le bénéfice de l'offre est limité à une personne par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même RIB).

TAKARA se réserve le droit de suspendre, modifier ou annuler la présente offre en cas de nécessité.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978 les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite à l'adresse de l'offre.